

Bureau de la Directrice générale

MARDI LE 17 AVRIL 2018

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE

I. MINUTE DE SILENCE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

II. RÉOLUTIONS

1. Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 17 avril 2018.

A.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION: Projet de règlement (AM-93) – Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « règlement de zonage » – Modification des normes relatives aux piscines, aux spas ainsi qu'à l'utilisation et la transformation de conteneurs ou de véhicules.

PÉRIODE DE QUESTIONS

A.2 ASEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION: Projet de règlement (AM-94) – Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « règlement de zonage » – Modifications au plan de zonage pour retirer les propriétés résidentielles de la zone publique 91-PU et les incorporer aux zones résidentielles 146-RA et 147-RA – Parc écologique Pélissier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. Pour accepter la levée de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 17 avril 2018.

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE ORDINAIRE

I. MINUTE DE SILENCE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

II. PÉRIODE DE QUESTIONS

III. AVIS DE MOTION

A.1 AVIS DE MOTION: Présentation d'un projet de règlement intitulé pour instaurer un programme rénovation Québec visant exclusivement la bonification du projet AccèsLogis Québec « Villa St-Louis-de-France »

L'adoption du règlement sera effectuée à une séance ultérieure.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le Directeur des Ressources humaines, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, informe les citoyens que ce projet de règlement a pour but exclusif de bonifier le projet AccèsLogis Québec : Villa St-Louis-de-France.

Dans le cadre du programme, les objectifs poursuivis par ce projet sont de supporter une offre de logements abordables, adaptés et de qualité destinée aux personnes âgées de 75 ans et plus à faibles et modestes revenus, de contribuer au maintien à domicile des aînés dans les meilleures conditions possibles, de favoriser le bien-être et l'épanouissement des personnes âgées dans leur milieu de vie à proximité de leur famille empêchant leur isolement, de contribuer à l'occupation du territoire et le développement des collectivités durables en renversant la trajectoire migratoire des personnes âgées.

À ce titre, il est proposé, à l'article 12, que l'enveloppe budgétaire du programme est établie à 308 294,10 \$ partagée en parts égales entre la Société d'habitation du Québec et la Municipalité de Val-des-Monts soit 154 147,05 \$ chacun.

IV. RÉOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Pour adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 17 avril 2018.
- 1.2 Pour accepter les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 3 avril 2018.

2. GREFFE

3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1 Pour accepter un répertoire des fournisseurs – Fourniture de services – Réparation d'asphalte, de petites surfaces – Soumission publique portant le numéro 18-02-05-001 – Années 2018-2019.
- 3.2 Pour accepter un répertoire des fournisseurs – Fourniture de graisse, lubrifiant et antigel (liquide de refroidissement) – Soumission par invitation portant le numéro 18-02-05-007 – Années 2018-2019.
- 3.3 Pour accepter un répertoire de fournisseurs – Location d'équipements et de machinerie lourde – Soumission publique portant le numéro 18-02-05-009 – Années 2018-2019.
- 3.4 Pour accepter un soumissionnaire – Fourniture pour service de réparation de pneus – Soumission par invitation portant le numéro 18-02-05-011 – Années 2018-2019.
- 3.5 Pour accepter un soumissionnaire – Fourniture de ponceaux (tuyaux) – Soumission par invitation portant le numéro 18-02-05-012 – Années 2018-2019.
- 3.6 Pour accepter un soumissionnaire – Fourniture de services – Signaleurs de chantiers routiers – Soumission par invitation portant le numéro 18-02-05-013 – Années 2018-2019.
- 3.7 Pour accepter un répertoire de fournisseurs – Location de véhicules – Soumission publique portant le numéro 18-03-02-019 – Années 2018-2019.
- 3.8 Pour mandater l'Union des Municipalités du Québec – Achat de sel de déglacage des chaussées (Chlorure de sodium).
- 3.9 Pour accepter les coûts supplémentaires – Service d'une firme d'arpentage – Réfection de la montée Paiement – Décréter une dépense au montant de _____ \$ « taxes en sus ».
- 3.10 Pour accepter un soumissionnaire – Services d'ingénieurs professionnels – Préparation de plans et devis – Stabilisation de talus – Chemin des Rapides – Décréter une dépense maximale au montant de 41 333 \$ « taxes en sus » pour la réalisation des services 1 à 6 – Soumission publique portant le numéro 18-03-02-018.

4. FINANCES ET TAXATION

- 4.1 Pour accepter le rapport des dépenses en immobilisation au montant de 911 616,50 \$ – Engagements au montant de 5 401 590,77 \$ – Période se terminant le 31 mars 2018.
- 4.2 Pour accepter une reconnaissance d'exemption de taxes concernant la propriété sise au 1, chemin Saint-Joseph, unité 1 – Halte des arts – Matricule 7351-55-4657.
- 4.3 Pour informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Année 2017.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Pour autoriser l'acquisition du lot portant le numéro 5 086 189 au cadastre du Québec et les bâtiments érigés – Propriété de messieurs Edgar Holloway et Christopher Weber – Aux fins de parcs et terrains de jeux – Mandater maître Joseph Gorman, notaire – Préparation des actes afférents au transfert de la propriété – Décréter une dépense au montant de 289 200 \$ « taxes et frais de publication en sus ».

6. ENVIRONNEMENT ET URBANISME

- 6.1 **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT (AM-93)** – Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « règlement de zonage » – Modification des normes relatives aux piscines, aux spas ainsi qu'à l'utilisation et la transformation de conteneurs ou de véhicules.
- 6.2 Pour adopter le second projet de règlement (AM-93) – Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « règlement de zonage » – Modification des normes relatives aux piscines, aux spas ainsi qu'à l'utilisation et la transformation de conteneurs ou de véhicules.

- 6.3 **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT (AM-94)** – Pour amender le règlement d’urbanisme portant le numéro 436-99 « règlement de zonage » – Modifications au plan de zonage pour retirer les propriétés résidentielles de la zone publique 91-PU et les incorporer aux zones résidentielles 146-RA et 147-RA – Parc écologique Pélissier.
- 6.4 Pour adopter le second projet de règlement (AM-94) – Pour amender le règlement d’urbanisme portant le numéro 436-99 « règlement de zonage » – Modifications au plan de zonage pour retirer les propriétés résidentielles de la zone publique 91-PU et les incorporer aux zones résidentielles 146-RA et 147-RA – Parc écologique Pélissier.
- 6.5 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT (AM-95)** – Pour amender le règlement d’urbanisme portant le numéro 436-99 « règlement de zonage » – Modifier le plan de zonage afin de retirer de la zone industrielle 332-IA les lots résidentiels 2 555 570, 4 357 387, 1 480 200 et 2 555 571, les incorporer à la zone 326-CA et changer l’affectation de la zone industrielle 332-IA pour une affectation publique 332-PU – 37, 45 et 61, route du Carrefour.
- 6.6 Pour adopter le premier projet de règlement (AM-95) – Pour amender le règlement d’urbanisme portant le numéro 436-99 « règlement de zonage » – Modifier le plan de zonage afin de retirer de la zone industrielle 332-IA les lots résidentiels 2 555 570, 4 357 387, 1 480 200 et 2 555 571, les incorporer à la zone 326-CA et changer l’affectation de la zone industrielle 332-IA pour une affectation publique 332-PU – 37, 45 et 61, route du Carrefour.
- 6.7 Pour accepter un soumissionnaire – Composteurs domestiques, services et accessoires – Soumission publique portant le numéro 18-03-19-020.
- 6.8 Pour abroger et remplacer la résolution portant le numéro 17-11-408 – Pour nommer les membres du comité ad hoc de gestion par bassin versant – Élaboration d’un plan directeur de l’eau.
- 6.9 Pour mandater la firme d’avocats RPGL (SENCRL) – Travaux sur la rive – 1406, route Principale.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Pour accepter la convention collective entre la Municipalité de Val-des-Monts et les lieutenants de l’Association des pompiers et pompières de Val-des-Monts – CSN – Période du 22 septembre 2017 au 31 décembre 2022.
- 8.2 Pour autoriser la signature du protocole d’entente portant le numéro SI-2018-001 – Association des pompiers et pompières de Val-des-Monts - CSN – Modifications à des dispositions de la convention collective des pompiers.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. GÉNÉRAL

- 10.1 Questions diverses.
- 10.2 Pour accepter la levée de la séance.

Le Directeur des Ressources humaines,
Secrétaire-trésorier adjoint et
Directeur général adjoint,



Julien Croteau

JC/nc